



Commission Départementale des Activités Sportives Section SENIORS

Procès-Verbal n° 21

Réunion du :	Jeudi 10 Février 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Secrétaire :	M. Emile TASSITRO
Présents :	MM. Pierre COLLETTI - Gérard LUBRANO - Yves MOLINES

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION IMPORTANTE

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande qu'un effort soit fait pour jouer les matchs en retard en semaine. S'ils s'avéraient que pour des raisons diverses les clubs ne pourraient pas s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le Comité Directeur, la décision impérative pour la bonne continuité des championnats



Suite à l'information importante

Vu le nombre de match important D4 poule A et poule B du club de ROUGIERS, la commission demande au club de ROUGIERS de jouer les matchs en retard en semaine avant le 31/03/2022 :

D4 poule A

ROUGIERS 2 / SC NANS du 09/01/2022 devra se jouer impérativement en semaine du 13/03 au 20/03/2022

D4 poule B

ELAN CAMPSOIS / ROUGIERS 1 du 16/01/2022.

Le match suivant est reporté en raison d'un problème informatique concernant la diffusion du terrain :

D4 poule A

FC TOULON / VAL DES ROUGIERES 2 du 30/01/2022 devra se jouer impérativement en semaine du 20/03 au 27/03/2022

Vu la décision de la Commission des Statuts et Règlements de donner match à rejouer D4 poule B :

CA ROQUEBRUNE 2 / AS ESTEREL 2 du 12/12/2021.

La Commission des activités sportives décide de faire jouer cette rencontre le mercredi 02/03/2022.

Plus de date disponible (Quatrième match de retard pour Roquebrune).

CHANGEMENT D'HORAIRE

FC VIDAUBAN : demande le report du match de D 3 poule C contre SC Draguignan du 20/02/2022 au 27/02/2022 à 15h00. Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 27/02/2022 à 15h00.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 27/02/2022

D1

ESTEREL / ST MAXIMIN du 31/10/2021 (50030.1)

FREJUS ST RAPHAEL / DRAGUIGNAN du 09/01/2022(50076.1)

SOLLIES FARLEDE / CARQ LA CRAU 2 du 16/01/2022 (50078.1)

SIX FOURS / LE PRADET du 09/01/2022(50076.1)

D2 poule A

COGOLIN / ST TROPEZ du 09/01/2022 (50157.1)

CA ROQUEBUNOIS / LA VALETTE UA 2 du 5/12/2021 (50138.1)

RAMATUELLE / TREMLIN du 09/01/2022 (50154.1)

D3 poule B

BARJOLS / ROCBARON du 30/01/2022 (50293.2)

LA LONDE 3 / ST MAXIMIN 2 du 30/01/2022 (50645.2)

HYERES 3 / LA CADIERE 1 du 30/01/2022 (50159.2)

D4 poule A

ST ZACHARIE / LA CADIERE du 31/10/2021 (51045.1)

FC SEYNOIS / RIANES du 31/10/2021 (51049.1)

SC ROUGIERS 2 / TOULON FC du 28/11/2021 (51051.1)

OF VAL DES ROUGIERES / ASPPT HYERES du 23/01/2022 (51121.1)



D4 poule B

TARADEAU / CUERS PIERREFEU du 3/10/2021(51146.1)
ESTEREL 2/ GONFARON du 07/11/2021 (51173.1)
SC ROUGIERS 1 / STE MAXIME 3 du 28/11/2021 (51167.1)
TRANS / ROQUEBRUNE CA du 16/01/2022 (51233.1)
BAGNOLS / ELAN CAMPSOIS du 30/01/2022 (51004.1)

A jouer le 02/03/2022

D4 poule B :

CA ROQUEBRUNE 2 / AS ESTEREL 2 du 12/12/2021 (51201.1)

A jouer le 27/03/2022

D1

ASPTT TOULON / AS ESTEREL du 09/01/2022(50072.1)
COGOLIN 1/ ST MAXIMIN 1 du 23/01/2022 (50088.1)
ST MANDRIER / DRAGUIGNAN du 30/01/2022 (50002.2)

D2 poule A

PAYS DE FAYENCE FC / US ST TROPEZ 2 du 5/12/2021 (50139.1)

D4 poule A

SC ROUGIERS 2 / RIANUS US 2 du 5/12/2021 (51083.1)
SIGNES / ST ZACHARIE du 06/02/2022 (51024.2)

D4 poule B

SC ROUGIERS 1 / BRIGNOLES AS 2 du 5/12/2021 (51194.1)
GONFARON / PAYS DE FAYENCE du 31 10 2021 (51170.1)
ROQUEBRUNE / CUERS PIERREFEU 2 du 30/01/2022 (51004.1)
TARADEAU / DRAGUIGNAN 3 du 30/01/2022 (51245.1)

A jouer le 17/04/2022

D1

LE PRADET / ST MAXIMIN du 30/01/2022 (50004.2)

D4 poule A

SIGNES / TOULON FC du 21/11/2021 (51069.1)
ST CYR 2 / FC SEYNOIS 2 du 21/11/2021 (51071.1)
RIANS 2 / NANS 2 du 19/12/2021 (51098.1)
NANS / SANARY US 2 du 06/03/2022 (51047.2)

D4 poule B

FC GONFARON / CA ROQUEBRUNE du 14/11/2021 (51050.1)
ROUGIERS 1 / DRAGUIGNAN du 09 01 2022 (51224.1)

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D4 Poule A

FC SEYNOIS 2 / ASPTT HYERES 2 du 06.02.2022

Prochaine réunion
Jeudi 17 Février 2022

Le Président : Guy BOUCHON
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO